

qui découlerait naturellement d'une réunion de la Chambre pour une seule journée.

Le PREMIER MINISTRE (sir Wilfrid Laurier) : C'est là une question au sujet de laquelle le gouvernement est disposé à déférer dans une large mesure aux vœux de la Chambre. Pour le moment, je dois l'avouer, je n'avais nullement songé à pareille démarche, et je me suis contenté de donner l'avis d'usage au sujet du congé à l'occasion de la fête de la reine. Que les députés y réfléchissent et si nos amis, les membres de la gauche, sont en mesure de nous assurer que la besogne marchera bien, nous acquiescerons à la proposition.

Sir CHARLES TUPPER : Pourvu que les rapports en question soient déposés sur le bureau.

Le PREMIER MINISTRE : Je crains fort que nul rapport ne puisse satisfaire mon honorable ami. Quoi qu'il en soit, nous laisserons la question en suspens jusqu'à huit heures.

#### COMMISSION INTERNATIONALE.

M. N. C. WALLACE (York-ouest) : Avant l'appel de l'ordre du jour, je désire appeler l'attention du premier ministre sur une dépêche parue aujourd'hui dans la "Gazette", de Montréal, relativement aux réunions et aux délibérations de la commission internationale. J'en lirai deux courts extraits :

L'on peut affirmer que si la commission se réunit de nouveau, ce ne sera qu'à condition qu'elle abandonne absolument l'ancienne base des négociations, qui n'était nullement appropriée à l'établissement d'un accord complet, et il faudra que le gouvernement des Etats-Unis ait d'avance quelque sorte d'assurance au sujet de la nature et du degré des concessions qu'il peut attendre de l'autre côté ; car c'est à l'absence de cette assurance qu'il faut attribuer l'insuccès des premières négociations. Les négociations ont pris une nouvelle tournure depuis que l'on a suggéré de soumettre à un tribunal d'arbitrage la question des frontières de l'Alaska, abstraction faite de toutes les autres questions en litige. Ce qui laisserait à la commission pleine liberté de reprendre ses travaux sur les autres questions pendantes.

Voici ce que lis dans une autre dépêche :

Il est maintenant constaté que lorsque la commission s'est ajournée, sir Julian Pauncefote, l'ambassadeur anglais à Washington a tenu avec le secrétaire d'Etat Hay une conférence au cours de laquelle il a été décidé que les questions sou-

mises aux délibérations de la commission formeraient le fond de négociations privées entre l'ambassadeur et le secrétaire, avec l'entente que si l'on effectue un règlement, les stipulations en seront communiquées à la commission et seront solennellement promulguées, à titre de conclusion officielle des travaux de la commission. Les négociations ont suivi fermement leur cours, et depuis le retour de sir Julian Pauncefote à Londres elles ont avancé avec une rapidité extraordinaire en raison du fait que l'ambassadeur est en lieu de s'aboucher journalièrement avec M. Chamberlain, sur toutes les questions intéressant le bureau colonial et celui des affaires étrangères.

Je désire savoir du premier ministre s'il est vrai qu'il ait été créé une commission chargée de régler la question des frontières de l'Alaska, et si l'article cité est exact en substance.

Le PREMIER MINISTRE (sir Wilfrid Laurier) : Je dois dire à mon honorable ami qu'évidemment la "Gazette" de Montréal fait fausse route. La question des frontières de l'Alaska se trouve aujourd'hui dans la même situation qu'elle était à notre départ de Washington. A notre départ de Washington, ainsi que je l'ai déclaré en plein parlement, et je le répète aujourd'hui, nos travaux sur la plupart des questions soumises à la commission étaient très avancés, sauf sur la seule question des frontières de l'Alaska. Sur cette question, la Chambre le sait, il nous a été impossible d'en venir à une entente, ni d'accepter les conditions posées par nos collègues américains, et nous avons soumis la question aux deux gouvernements intéressés, qui l'ont en mains depuis cette époque.

#### L'AFFAIRE CHRISTIE.

M. ROCHE : Je propose :

Que tous les documents déposés sur le bureau de la Chambre relativement à l'affaire de M. Christie, jusqu'à ces derniers temps fonctionnaire du ministère du Revenu de l'intérieur à Winnipeg, soient soumis au comité des comptes publics.

M. l'ORATEUR : Cette motion devrait filurer au chapitre des motions.

M. FOSTER : Parfaitement ; mais le comité attend avec impatience le moment de sa convocation, et c'est cette affaire qui viendra sur le tapis, à la première réunion du bureau.